COMMUNE DE GUICLAN

Infos Guiclanaises

N° 632 SEPTEMBRE 2020

PERMANENCES DES ÉLUS

Robert BODIGUEL, Maire *: samedi de 9h à 10h et sur rdv*

Jean-Michel CROGUENNEC, Adjoint Finances, Communication, Animation, Patrimoine, culture *sur rdv*

Marie BIRIEN, Adjointe Urbanisme, Travaux en agglomération *: jeudi de 10h30 à 12h*

Gérard POULIQUEN, Adjoint Bâtiments, Voirie rurale, Agriculture, Personnel des services techniques *: vendredi de 11h à 12h*

Juliette Le ROUX, Adjointe Affaires sociales - CCAS *: lundi de 10h30 à 11h30*

Jean-Paul CONSEIL, Adjoint Associations, Écoles, Enfance-Jeunesse *sur rdv*

ETAT-CIVIL

NAISSANCE:

27/07/2020: Gabin MORVAN au foyer de Vincent MORVAN et Blandine LE STUM, domiciliés à Guiclan, 5 rue de la Vallée.

MARIAGES:

M. Michaël EHRLICH, militaire et Mme Noelie BEUZIT, infirmière, domiciliés à Guiclan, 4 impasse des Tilleuls

M. Sylvain QUEINNEC, conseiller financier et Mme Noémie ABALLEA, conseillère en économie sociale et familiale, domiciliés à Guiclan, 3 impasse des Noisetiers.

VENTE DE MASQUES

La mairie dispose d'un stock de masques confectionnés par les bénévoles et propose de les vendre à 1,50€ l'unité au profit du CCAS. A venir retirer en mairie.

ANIMAUX EN DIVAGATION

Il est signalé en mairie de plus en plus de chiens et chats errants dans la commune. Afin d'éviter les nuisances, dégradations ou incidents qu'ils pourraient provoquer, la mairie alerte les propriétaires sur leurs responsabilités et rappelle que les animaux doivent rester sous le contrôle direct de leur maître et à proximité de lui. Conformément à la réglementation en vigueur, tout animal en état de divagation sera placé en fourrière sur intervention du maire et les frais de garde mis à la charge du propriétaire, nonobstant l'amende à laquelle il s'expose.

Règlement de la fourrière communautaire située sur le site de la déchèterie de Bodilis (02.98.68.99.99) :

Sont admis, les chiens et chats en divagation portés à la fourrière par les agents habilités.

Si l'animal n'est pas identifié, le délai de garde est de huit jours pleins ouvrés. Pour les animaux identifiés, le Fichier National Canin est consulté. Les maitres peuvent récupérer les chiens et chats aux heures ouvrables de la déchèterie, après paiement des frais de fourrière. Pour les animaux non adoptables, l'animal sera euthanasié. Si l'animal est déclaré adoptable l'adoption se fera par une association reconnue pour la protection animale.

INFORMATIONS MUNICIPALES

LOCATION SALLE DU TRISKELL

Il est de nouveau possible de louer le Triskell, mais en respectant un certain nombre de consignes nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 :

- Respecter les gestes barrières.
- Les usagers de plus de 11 ans doivent porter un masque.
- Les personnes accueillies ont une place assise.
- Une distance minimale d'un siège est laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe de moins de dix personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble.
- L'accès aux espaces permettant des regroupements est interdit (bar).
- Pas de bal.

Toutes les personnes louant le Triskell, devront signer une attestation dans laquelle elles s'engagent à respecter ces consignes.

REPAS DES 70 ANS ET PLUS, ORGANISÉ PAR LE CCAS

En raison de mesures contraignantes à mettre en place dans le cadre de la crise sanitaire, le bureau du CCAS, a décidé de reporter le repas prévu le 10 octobre 2020.

PIÉGEAGE DU FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est une espèce invasive introduite en France en 2004.

Depuis, il s'est rapidement installé sur la majorité du territoire français et est maintenant solidement implanté en Bretagne. Sa présence représente un réel danger pour l'homme (risque de multiples piqûres pouvant provoquer la mort), la biodiversité et l'apiculture.

A l'heure actuelle, le seul moyen de lutter préventivement contre le frelon est de mettre en place un piégeage de printemps (du 1er avril au 1er juin). En effet, à cette période, les fondatrices quittent leur refuge d'hiver. L'objectif du piégeage est de réduire leur nombre et ainsi le nombre des futurs nids.

Distribution gratuite de pièges chez Camille BARBIER à « La garenne » ou à la mairie.
Plus de renseignements au 02.98.79.48.73 ou 07.86.35.82.13

Préparation pour piège à renouveler toutes les 3 semaines :

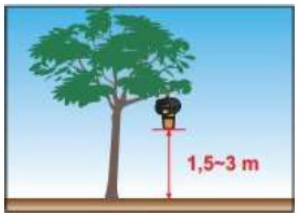

Enfance/ Jeunesse et petite enfance

Restaurant scolaire

ATTENTION

Pour les enfants qui mangent occasionnellement à la cantine, les inscriptions doivent être faites le mardi midi soit sur le portail famille ou sur le formulaire papier à déposer en mairie pour la semaine suivante.

À compter de la rentrée de septembre 2020, les tarifs des repas de cantine ont été modifiés par délibération du conseil municipal du 30 juillet 2020. Ils sont les suivants :

- Repas enfant : 3.40 €

Avec tarif dégressif à partir du 3ème enfant de la même famille :3ème enfant (15%) : 2.89€
4ème enfant (30%) : 2.38 €
5ème enfant (40%) : 2.04 €

- Tarif adulte : 5.25 €
- Tarif hors délai (pour les enfants non inscrits et venant manger à la cantine) : 5.25 €

Les menus sont disponibles sur guiclan.fr

CLSH : Les Grimoys

Accueil des enfants de 3 à 12 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires

Pour les mercredis: inscription une semaine à l'avance.

Pour les vacances de la toussaint

Du 19 au 30 octobre 2020: les inscriptions doivent être faites **pour le 26 septembre 2020** soit sur le portail famille ou formulaire papier disponible en mairie et à déposer en mairie pour cette date.

Passé ce délai, les inscriptions ne pourront se faire que dans la limite des places disponibles

Permanences de la directrice : les lundi et mardi de 9h à 11h45. Tél. : 02 98 79 48 96
Les programmes sont en ligne sur guiclan.fr, vous les trouverez aussi à l'accueil de la mairie.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Une fois par mois de 10h à 12h :

- Guimiliau le vendredi : à la Maison des Associations
- Plouvorn le samedi : au Pôle Enfance

Tel : 02.98.68.42.41

Halte garderie itinérante : 1000 pattes

Accueil des enfants de 3 mois à 6 ans du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Plusieurs lieux d'accueil	
PLOUNEVENTER Espace An Heol Lundi	**ST VOUGAY** Ecole publique Mercredi
PLOUVORN Pôle enfance Mardi et vendredi	**BODILIS- PLOUGOURVEST** Pôle enfance Jeudi
GUIMILIAU Maison des associations Mercredi et jeudi	Renseignements au 06 64 22 28 14 Mail : hg.ccpl@gmail.com

Animation Jeunesse (8 - 17 ans)

Accueil des enfants pendant les vacances scolaires.(2 groupes 8/11ans et collégiens).

Pour les vacances de la toussaint

Du 19 au 30 octobre 2020: les inscriptions doivent être faites **pour le 26 septembre 2020** soit sur le portail famille ou formulaire papier disponible en mairie et à déposer pour cette date en mairie.

Passé ce délai, les inscriptions ne pourront se faire que dans la limite des places disponibles

Dès leur élaboration les programmes sont disponibles sur guiclan.fr, vous y trouverez aussi toutes les informations concernant les temps forts proposés au cours de l'année. Renseignements auprès de Carole au 06.77.75.81.17

Relais Petite Enfance (RPE)

Relais Petite Enfance 5 rue des Capucins
29400 LANDIVISIAU

LES HORAIRES

Pour rappel, voici les horaires d'ouverture du Relais à Landivisiau:

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/19h45	9h/17h

Les permanences administratives en itinérance se font désormais SUR RENDEZ-VOUS, à la demande du public.

Information communale

Inscriptions sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique sauf pour les jeunes ayant 18 ans dans l'année, la démarche en mairie est indispensable.

Se munir d' une pièce d'identité en cours de validité ou expirée depuis moins d'un an, et d'un justificatif de domicile dans la commune de moins de 3 mois.

Par ailleurs, les électeurs doivent informer la mairie de toute modification à apporter à leur inscription sur la liste électorale : modification de nom, changement d'adresse dans la commune, etc.

Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Le recensement citoyen **est obligatoire** pour tous les jeunes Français nés en 2004 et dans le mois de leur anniversaire. Ce recensement s'effectue auprès de la mairie du domicile du jeune.

L' attestation remise lors de cette inscription est valable jusqu'à la participation à la Journée Défense et Citoyenneté et au maximum jusqu'à l'âge de 18 ans.

À l'issue de la JDC, le jeune reçoit une attestation lui permettant notamment de **s'inscrire** aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...) quelque soit son âge.

Conseil departemental du finistère

Permanences

Le mercredi 7 octobre 2020, de 10h30 à 12h, le conseil départemental organise une permanence au sein de la mairie de Guiclan. Vous pourrez rencontrer Mme Elisabeth GUILLERM, et M. Jean-Marc PUCHOIS, conseillers départementaux du Canton de Landivisiau.

Une plateforme pour l'emploi des jeunes

Le conseil départemental du Finistère a lancé la plateforme *finisterejob.fr* qui permet aux jeunes de 15 à 30 ans de trouver un emploi près de chez eux . Elle comptabilise à ce jour plus de 12 000 offres d'emploi.
Pour les personnes en recherche d'emploi, il est possible de télécharger son CV. Un logiciel détecte automatiquement les expériences pour proposer des offres adaptées. Les recruteurs ont accès à une CVthèque correspondant au profil du poste à pourvoir.

Votre MSAP vous informe

Aide aux démarches administratives

Permanences itinérantes d'accompagnement aux démarches administratives en ligne, aide à la compréhension et rédaction de courrier.
Commana : Mairie
Jeudi 3 septembre, 1er octobre, 5 novembre et 3 décembre 2020.
Landivisiau : MSAP
Tous les mercredis du 2 septembre au 23 décembre 2020.
Plounéventer : Mairie
Mardi 15 septembre, 20 octobre, 17 novembre, et 15 décembre 2020.
Plouvorn : Maison du Guéven
Lundi 28 septembre, 26 octobre, 30 novembre et 28 décembre 2020.

Ouvert à tous sur rendez-vous en mairie concernée et MSAP 02 98 68 67 60

Services de santé

Pharmacie de Guiclan
Nicolas BONNET 1 rue du stade 29410 GUICLAN
Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi : 9h00-12h30 et 14h00-19h15 - Samedi : 9h - 12h30
Contacts : **Tel. 02.98.24.06.94 - Fax. 09.74.71.88.35** - pharmaciebonnet@guiclan.com

Cabinet Kinésithérapeute/ Ostéopathe
M. Lionel ARZUR, kinésithérapeute - 12 place de l'église 29410 GUICLAN
Rendez-vous au **06.59.85.91.94**

Maison médicale : 4 rue du stade 29410 GUICLAN

- **Médecins généralistes** Dr Tiphaine GARDIER - Dr Gaëlle DESFRANCOIS

Rendez-vous : par internet ou par téléphone au **02.98.19.26.06**
Samedi matin sans rendez-vous de 9h00 à 12h00

- **Cabinet infirmier** PORZIER - MARTIUS - KERRIOU

Rendez-vous par téléphone : **02.98.79.65.34** ou **06.81.04.29.48**

- **Ostéopathe** Elise LE ROUX, Ostéopathe DO, consulte sur rendez-vous

Prise en charge des adultes, enfants et nourrissons.
Rendez-vous et renseignements par téléphone au **06.01.82.55.25**

- **Psychomotriciennes**

Lucie MENANT, psychomotricienne DE : rdv et renseignements au **06.45.89.87.01**
Clémence GUEGUEN, psychomotricienne DE : rdv et renseignements au **06.75.49.77.97**
Prise en charge du nourrisson à la personne âgée

- **Orthophoniste** Anaïs PAUL, Orthophoniste : rdv et renseignements par téléphone au **07.68.97.12.78**

Sur la commune 2 défibrillateurs cardiaques sont accessibles dans le hall extérieur de la salle des sports et devant la mairie en face de la boîte aux lettres de la Poste

Mémento

Services municipaux

Mairie / Accueil du public :
Lundi mercredi jeudi : 9h à 12 h et de 13h30 à 17h00
Vendredi fermeture à 16h30.
Mardi samedi : 9h /12h
02 98 79 62 05 Fax 02 98 79 67 30
Courriel : communedeguiclan@orange.fr
Site : www.guiclan.fr

Agence Postale Communale
02 98 79 62 29 Du lundi au samedi de **9h à 11h30**.

ADMR du Haut-Léon
St Pol de Léon : 8h30-12h30 et 13h30-18h00 :
Renseignements et RDV au 02 98 19 11 87

Conciliateur 02 98 68 00 30
M. FLEURY permanences à la mairie de Landivisiau 1er lundi et 2ème samedi de chaque mois de 9h à 12h sur RDV.

Bibliothèque municipale 02 98 79 48 24
Ouverture au public : Lundi 14h-16h30/ Jeudi 16h30-18h30/ Mercredi-samedi de 10h-12h
mail : b.municipaledeguiclan@orange.fr

Restaurant scolaire 09.62.57.74.92

Garderie municipale 02 98 79 46 66
Ouverture le matin à partir de 7h15 et le soir de 16h30 à 19h00.

CLSH « Les Grimoys » 02 98 79 48 96
Ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Animation jeunesse 06 77 75 81 17
Ouvert pendant les vacances scolaires.

Halte garderie itinérante «1000 pattes» 06 64 22 28 14
La halte garderie (enfants de 3 mois à 6 ans), accueil à la journée de 8h30 à 17h30

RPE (Relais Petite Enfance)
Courriel : rpe.paysdelandi@gmail.com
Informations et rdv au 02 98 24 97 15
Guiclan : 1 temps d'éveil /mois le vendredi.

Mission locale 02 98 68 67 64
Permanence à la Maison de l'Emploi à Landivisiau, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
Courriel : economie@pays-de-landivisiau.com

Service Eau et Assainissement de Morlaix Communauté (Za la Boissière Morlaix)
Accueil du public Lundi au jeudi 9h/12h; 14h/17h
Vendredi 9h/12h; 14h/16h
0806 090 010 (n° azur)

Ouverture des déchetteries (hivers)
BODILIS/ Kervennou 02 98 68 99 99 : du lundi au samedi 8h30 à 12h / 13h30 à 18h30
PLOUGOURVEST / Besmen 02 98 29 59 14 et **SIZUN / Croas-cabellec** 02 98 24 15 92 :
les lundi, mercredi, vendredi, samedi 9h à 12h / 14h00 à 18h30 mardi, 14h00 à 18h30. Fermé le jeudi.

Collecte des ordures ménagères :
Collecte du mercredi :
semaine paire = conteneur habituel
Semaine impaire = conteneur couvercle jaune
Collecte du jeudi (campagne)
semaine paire = conteneur couvercle jaune
Semaine impaire = conteneur habituel
Sortir le conteneur la veille

CCPL (Communauté de Communes de Landivisiau)
Lundi au vendredi 08h30 à 12h30/ 13h30 à 17h30
02 98 68 42 41

CC Pays de Landivisiau

Grâce au compostage, réduisez jusqu'à 1/3 le volume de votre poubelle ! .

Dans votre compost vous pouvez y mettre *les épluchures, les fruits et légumes abîmés ; le marc de café, les sachets de thé ou le thé en vrac ; les essuie-tout, les serviettes et mouchoirs en papier blanc ; les rouleaux de papier toilette, de sopalin ou les boîtes d'œufs en carton* (en enlevant l'étiquette) ; *les restes de repas* (dont la viande, le poisson et les sauces en petite quantité, c'est-à-dire, pas de gros morceaux de viande, pas d'os, de carcasse de poulet, pas de peau ou d'arêtes de poisson mais oui pour les fruits de mer – écrasés) *et les déchets verts : feuilles mortes, branchages et la tonte mais en petite quantité.*

Pas besoin d'avoir de potager pour composter. Vous pouvez utiliser le compost obtenu pour rempoter vos plantes d'intérieur ou d'extérieur, vous pouvez également le déposer aux pieds des plants et arbustes du jardin. De plus, le composteur et les poules sont compatibles et même complémentaires car les poulettes ne mangent pas tous les déchets…

La CCPL, vous donne le choix entre 2 modèles de composteur :

-en bois de 400 L à 21€ (pour le 1er, les suivants seront à 47€)

-en plastique de 440 L à 22 € (pour le 1er, les suivants seront à 50€).

Les composteurs sont enlevables à la CCPL, sur rendez-vous, pour en savoir +, **contactez Laetitia l'ambassadrice du tri au 02.98.68.42.41 ou** environnement@pays-de-landivisiau.com**.**

Enquête publique : SRADDET

Informations associatives

Création nouvelle section : couture et travaux manuels

Durant le confinement, plusieurs personnes de la commune et des proches environs ont participé à la création de masques. Ces personnes se sont plu et une partie d'entre elles demandent à prolonger l'expérience. Le club de l'amitié accueille en son sein, cette nouvelle activité. Il propose donc de créer une nouvelle section couture, baptisée " Parlons chiffons "

Annie Jaffrennou, à l'origine du projet, propose de répartir les participants en deux groupes :
1- Couture
2- Travaux manuels

A compter du **10 septembre 2020**, cette activité aura lieu **2 fois par mois** : le second et le quatrième jeudi de chaque mois à partir de 14h. Les inscriptions sont ouvertes à toutes personnes intéressées, sans distinction d'âge et en fonction de la capacité d'accueil des locaux du Triskell à Guiclan.
Une seconde personne, Catherine Gallouédec, est d'accord de proposer quelques travaux manuels spécifiques (scrapbooking, petite couture accessoire et carterie) le 2è mardi du mois entre 20h et 21h30 / 22h. La première séance aura lieu le mardi **8 septembre à 20h au Triskell**

Chaque participant devient membre du club de l'Amitié en prenant une carte d'adhésion. Elle comprend : adhésion, assurance et un droit d'accès à toutes les activités du club : sorties, repas...). Pour l'année 2020, le montant de la cotisation est fixée à 7 €.

Sans vous engager à devenir membre, vous pourrez découvrir, lors de la 1ère séance les réalisations possibles.

Pour les animations de l'après midi :

Annie Jaffrennou	02 98 79 43 91
Marie Jo Bloch	02 98 79 60 18

Pour les activités du soir :

Catherine Gallouédec	02 98 79 40 76

Arts de la scène : Vox'N'Cie

Des cours qui comprennent chant, théâtre, expression corporelle ou encore mise en scène. Nous proposons des cours collectifs en petit groupe (éveils, enfants, ados et adultes). Les cours seront dispensés tous les jeudis soirs (hors vacances scolaires) à la salle du Triskell :

-17h15/17h55: Enfants de 3 à 5 ans révolus
-18h/19h: Enfants de 6 ans à 8 ans révolus
-19h/20h: Enfants de 9 ans à 14 ans révolus
-20h/21h30: Ados à partir de 15 ans/Adultes

Enfin, nous vous invitons à découvrir la page Facebook de l'association Vox'N'Cie : https://www.facebook.com/VoxN-Cie-100671521732977/.

Pas de niveau et sans pré-requis, Vox'N Cie c'est juste prendre plaisir à découvrir et à se dépasser (chacun à sa manière).
Renseignements et inscriptions par mail à voxncie@outlook.fr ou par téléphone au 06 15 49 90 45. N'hésitez-pas à nous contacter !"

ASSOCIATIONS GUICLANAISES

FORUM DES ASSOCIATIONS : ANNULÉ

En raison de mesures contraignantes à mettre en place dans le cadre de la crise sanitaire, la municipalité a décidé d'annuler le forum des associations qui devait se dérouler au Triskell le 5 septembre 2020.
Pour ne pas couper le lien essentiel établi par ce forum entre les associations et les familles, la municipalité a décidé de mettre en ligne sur le site internet de la commune une page dédiée (Forum virtuel) regroupant toutes les informations des associations. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des associations et quelques informations. Si vous souhaitez plus de renseignements vous pouvez aller sur le site internet de la commune ou appeler directement.

Association	Jours, heures et lieu des activités	Personne à contacter
Association Krog Mad	Mardi de 20h30 à 22h00 à la Salle du Triskell	M. Yves LE BLOND 07.86.35.82.13
Gymnastique pour tous	Lundi de 13h30 à 14h30 (gym douce) à la Salle des sports (étage).	Mme Véronique LE ROUX 06.71.23.36.48 Mme Edith LEFEVRE 06.69.32.51.91
Tennis club des 2 rives	6-12 ans : Samedi de 9h30 à 12h30, salle des sports Guiclan 11-18 ans : Mardi et jeudi de 18h15 à 19h30 et samedi de 9h à 12h à St Thégonnec Adultes : jeudi à 19h30 à St Thégonnec Badminton adulte : lundi et jeudi de 20h30 à 23h00 à la salle des sports de Guiclan	Mme Gaëlle URIEN 06.63.58.20.51
ASC handball	Planning détaillé sur le site en fonction des âges.	M. Pierre Antoine DEAL 06.19.94.48.96
Association Vox'N'Cie ! Chant, théâtre, expression corporelle, mise en scène	Jeudi à la salle du Triskell : 17h15/17h55 : enfants 3/5ans 18h/19h : enfants 6/8ans 19h/20h : enfants 9/14ans 20h/21h30 : 15 ans et plus et adultes	Mme Laure BOURRIERES 06.15.49.90.45
FC Guiclan	Les U6-U7 nés en 2014/15 et U8-U9 nés en 2012/13 joueront au Guiclan FC. Les autres jeunes U11, U13, U15, et U17 joueront au GJ de L'Horn qui regroupent Plouénan, Mespaul Taulé et Guiclan. Nous recherchons des volontaires pour l'arbitrage des équipes jeunes et séniors.	M. Claude MENEZ 06.0748.12.30 M. Louis ABHERVE 06.81.97.76.94 ou 02.98.79.47.54
Société de chasse		M. Jean Yves MADEC 02.98.68.70.57
Trotteurs et Marcheurs de la Penzé		M. Hervé DERRIEN (Trotteurs) 02.98.79.42.85 M. Rémy CLOAREC (Marcheurs) 06 15 62 27 04
La boule bretonne		M. Yvon MADEC 06.78.23.25.85
Compagnie d'arc de la Penzé		M. Mickaël MAUPILLIER 06.63.92.62.84
Roch Toul VTT		M. Régis LOZAC'H 06.28.09.66.80
Grain de sel		Mme Marie Catherine DELAVAULT 06.58.22.83.59
Saint jacques Animations	Organisation du pardon de St Jacques (dernier dimanche de juillet)	M. Gilbert GRALL 06.88.39.67.32
Club de l'amitié	Dominos et belote : mercredi au Triskell à 14h Pétanque : mercredi après-midi en plein air ou au boulodrome à 14h	M. Yves KERUZEC 06.43.09.06.10
Association Jean Yves Association AMG		Mme Malou MADEC 02.98.79.43.78
FNACA		M. Yves TANGUY 06.45.51.58.57
Guiclan haut débit		M. Germain CORRE 02.98.79.66.36
P'tit chou		Mme Véronique VAILLANT
Groupe artistique de la Penzé		M. Alain COJAN 06.28.73.68.65
Combot animations		M. CLOAREC 06.75.44.67.76
Guiclan autrement		Mme Géraldine LE ROLLE 06.28.73.68.65

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 30 Juillet 2020

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Jean-Michel CROGUENNEC, Sonia HALLIER, Yohann LE BELLEGUIC, Isabelle JEZEQUEL, Jean-Paul CONSEIL excusés.

1. Marché programme voirie 2020

Le conseil municipal (14 pour et 4 abstentions) décide de retenir la proposition de l'entreprise COLAS pour un montant de 97413.15 € HT pour la tranche ferme et 11 265.00 € HT pour la tranche conditionnelle.

2. Marché construction pont bascule

Le conseil municipal (14 pour et 4 abstentions) retient les entreprises suivantes pour la construction du pont bascule à la zone de Kermat :

Lot 1 : Voirie réseaux divers :Entreprise Cosquer Coquil pour un montant de 33898.50 € HT pour la tranche ferme et 20905.00 € HT pour la tranche optionnelle

Lot 2 : Génie civil pont bascule : Entreprise COBA pour un montant de 29160.84 € HT

Lot 3 : Equipement pont bascule : Entreprise PIO pour un montant de 26840.00 € HT

3. Marché réfection étanchéité toit du Triskell

Le conseil municipal (14 pour, 4 abstentions) décide de retenir la proposition de l'entreprise MENEZ pour un montant de 66512.52 € HT

4. Triskell: diagnostic amiante de la toiture

Avant de réaliser les travaux de réfection de la toiture du Triskell , un diagnostic amiante doit être réalisé. Le conseil municipal (14 pour et 4 abstentions) décide de retenir la proposition de l'entreprise FEI diagnostics immobiliers pour un montant de 480.00 € HT.

5. Travaux bâtiments (étage salle des sports)

Suite à la demande de l'association du tennis de table de la réalisation d'un aménagement de la salle de l'étage (salle des sports), le conseil municipal (15 pour, 1 contre et 2 abstentions) est favorable à la réalisation des travaux pour un montant de 3264.23 € HT.

6. Participation écoles publiques de Landivisiau

La commune de Guiclan a l'obligation de participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Landivisiau pour les enfants en classes spécialisées et les enfants ayant déménagé mais poursuivant leur scolarité jusqu'à la fin du cycle (maternelle ou primaire).

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable et décide de verser à la ville de Landivisiau la somme de 1406.68 € correspondant aux frais de scolarité pour 2 enfants.

7 Cantine : fixation des tarifs

En juillet 2020, le conseil municipal avait décidé d'augmenter le prix du repas de cantine, chaque année, à la rentrée de septembre, afin de le faire évoluer selon l'indice de l'inflation de l'année (N-1) (du 1er janvier au 31 décembre).

Le conseil municipal (15 pour et 3 abstentions) fixe les tarifs suivants applicables à compter du 1er septembre 2020 en appliquant une augmentation de 1.1% correspondant à l'indice de l'inflation de 2019:

Repas enfant : 3.40 €

Avec tarif dégressif à partir du 3ème enfant de la même famille :

- 3ème enfant (15%) : 2.89€
- 4ème enfant (30%) : 2.38 €
- 5ème enfant (40%) : 2.04 €

Tarif adulte : 5.25 €

Tarif pénalité (pour les enfants non inscrits et venant manger à la cantine) : 5.25 €

Ces tarifs sont applicables pour les repas pris également dans le cadre de l'animation jeunesse et du centre de loisirs.

8. Demande de subvention

Le conseil municipal (12 pour, 2 abstentions et 4 contre) décide d'attribuer au foyer de retraités de Penzé la somme de 50.00 €.